

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 07 septembre 2020**

**La séance est ouverte à 19h00.**

**Présents** : EGG Philippe, Maire ; RIOU Jean-Yves, 1<sup>er</sup> Adjoint ; DAUPHIN Anne-Marie, 2<sup>ème</sup> Adjointe ; BENOIT Thierry, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; BERARD Marjorie, 4<sup>ème</sup> Adjointe ; ANGELETTI Philippe, 5<sup>ème</sup> Adjoint.

Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, CHIRI Claudie, COULANGE Jérémy, GARDON Alain, GUEYDON Alain, MANENT Geneviève, REUS Anne-Cécile, SOTTO Marie-Jo, VALENTIN Régis.

**Absents** : ARNAUD Sophie, LAURENT René, MARTINEZ Aurélie.

**Pouvoirs** : MARTINEZ Aurélie à ARNAUD Sophie ; LAURENT René à EGG Philippe.

**Secrétaire de séance** : VALENTIN Régis

Compte-tenu du contexte sanitaire, le Maire demande à ce que la séance se déroule sans public.

La liste AGIR ENSEMBLE fait part de son incompréhension quant à cette proposition de huis-clos. Elle suggère de fixer une capacité d'accueil maximale pour le public avec le respect de gestes barrières tels que le port du masque et la mise à disposition de gel hydro-alcoolique et signale que le huis-clos ne se pratique plus dans des communes alentours.

Ceci étant dit, le Maire procède au vote.

**CONTRE = 4** : AUDIBERT Régis, GUEYDON Alain, REUS Anne-Cécile, SOTTO Marie-Jo.

**POUR = 13** : ANGELETTI Philippe, BENOIT Thierry, BERARD Marjorie, BLANC Claudie, CHIRI Claudie, COULANGE Jérémy, DAUPHIN Anne-Marie, EGG Philippe, GARDON Alain, LAURENT René (par procuration), MANENT Geneviève, RIOU Jean-Yves, VALENTIN Régis.

Le huis-clos est déclaré **à la majorité**.

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu modifié de la séance du 10 juillet 2020.

Le point portant sur le maintien de la compétence PLU à l'échelle de la commune est reporté à une date ultérieure, celui-ci devant être voté entre le 1<sup>er</sup> et le 31 octobre et non avant le 30 septembre.

**Ordre du jour**

**1. Comptabilité communale : Décision modificative n°2**

Le Maire passe la parole à Jean-Yves RIOU, rapporteur du dossier.

Celui-ci propose de voter la décision modificative suivante :

<b><u>Chapitre article désignation</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>		<b><u>Recettes</u></b>	
	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>

F c/6811 chap 040		8 690,26		
I c/2802 chap040				86,40
I c/28031 chap 040				2 160,00
I c/28033 chap 040				82,30
I c/28051 chap 040				1 012,68
I c/28152 chap 040				632,40
I c/281538 chap 040				251,04
I c/28184 chap 040				4 164,34
I c/28188 chap 040				301,10
I c/102296 chap 040		18 773,07		
F c/777 chap 042				18 773,07
I c/2152 chap 040		5 518,63		
F c/722 chap 042				5 518,63
I c/2128 chap 21 op 10008	3 000,00			
I c/2135 chap 21 op 27		3 000,00		
I 021 Virement à la section d'exploitation				15 601,44
F 023 Virement à la section d'investissement		15 601,44		
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00</b>	<b>51 583,40</b>	<b>0</b>	<b>48 583,40</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :  
**APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

#### **COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS :**

L'article L.2122-23 du CGCT fait obligation au Maire de rendre compte au Conseil municipal des décisions prises par lui au titre de l'article L.2122-22.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre note des décisions suivantes :

#### **Décision n°2020-040B du 10 juillet 2020**

Signant un avenant n°2 au contrat de location et de maintenance des copieurs et imprimantes des services municipaux augmentant le délai d'exécution jusqu'au 31 août 2020, selon les mêmes conditions financières.

#### **Décision n°2020-041 du 20 juillet 2020**

Portant acquisition de mobilier pour la cantine scolaire auprès de la société Mongin Jauffret pour un montant de 3 594 € TTC.

#### **Décision n°2020-041A du 31 juillet 2020**

Confiant aux sociétés

- DEKRA INDUSTRIAL le contrôle des installations électriques, gaz et air ambiant pour un montant de 4 159,20 € TTC ainsi que le contrôle des appareils de levage, rideaux, tractopelle pour un montant de 132,00 € TTC.
- SAS PRO I BAT le contrôle des systèmes de sécurité pour un montant de 808,98 € TTC/an
- SOLEUS le contrôle des aires de jeux pour un montant de 684,00 € TTC/an.

#### **Décision n°2020-041B du 06 août 2020**

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle cadastrée Section G n°57 appartenant à Madame Isabelle GUIGNARD veuve BRECHEMIER.

#### **Décision n°2020-042 du 06 août 2020**

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles cadastrées Section G n°1234 et 956 appartenant aux conjoints ESCARIOT.

**Décision n°2020-043 du 06 août 2020**

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles cadastrées Section G n°1263 et 1275 appartenant à Monsieur Roger ERNY.

**Décision n°2020-044 du 06 août 2020**

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle cadastrée Section G n°435 appartenant à Monsieur Dominique CORDINA et Madame Priscilla ERNY.

**Décision n°2020-045 du 06 août 2020**

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente du lot n°2 de la parcelle cadastrée Section G n°387 appartenant à Madame Sylvie COLIN.

**Décision n°2020-047 du 31 août 2020**

Décidant du virement de crédits n°1 opérés depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues » vers le chapitre 67 charges exceptionnelles pour un montant de 20 000 €.

**QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire demande à ce que les éventuelles questions diverses lui soient transmises par écrit afin d'être abordées lors du prochain conseil municipal.

Alain GUEYDON :

- demande toutefois des renseignements sur l'évolution du dossier de la Maison de Retraite. Le Maire informe que celui-ci est en bonne voie puisque l'architecte a été retenu et que le permis d'aménager est en cours de réalisation.

*(Arrivée de Sophie ARNAUD à 19h30.)*

- signale également 4 séminaires sont organisés à l'attention des conseillers communautaires et le dernier, prévu le 23 octobre prochain, sera ouvert à tous les conseillers municipaux.

Régis AUDIBERT a des questions qu'il fera parvenir par écrit.

**La séance est levée à 19h32.**